

COMMUNE DE RENAISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 9 décembre 2024

**Objet : SIEL : Abrogation de la délibération n° 2021-04-20/02 portant sur la réalisation du réseau interne commune en fibre optique
N° 2024-12-09/06**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 19

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Laurence CHATEAU et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Laurence CHATEAU à Mme Carole SYLVESTRE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Céline JANDARD.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 décembre 2024.

Secrétaire de séance : Mme Monique REMONTET.

Monsieur Didier PICARD, Adjoint au Maire délégué à l'information municipale, attractivités et relations avec les personnes âgées, rappelle que le Conseil municipal avait approuvé, par délibération n° 2021-04-20/02 en date du 20 avril 2021, des travaux de raccordement de chaque bâtiment communal à la Mairie.

Ces travaux étaient prévus dans le cadre de l'installation de la fibre optique mais sont désormais annulés.

Aussi, il convient d'abroger la délibération n°2024-04-20/02 en date du 20 avril 2021 portant sur la réalisation du réseau interne commune en fibre optique (bâtiments et vidéo-protection).

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Abroge la délibération n° 2021-04-20/02 en date du 20 avril 2021 portant sur la réalisation du réseau interne commune en fibre optique (bâtiments et vidéo-protection).

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 10 décembre 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20241209-2024-12-09_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024

Publication : 12/12/2024

Le Maire,
Laurent BELUZE